

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque		Date d'inspection Le 13 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de permis 2003898
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7		Numéro de téléphone (506) 739-9062
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 51	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	17 juil. 2026	
Commentaires: La surface protectrice sous la grande structure destinée aux enfants d'âge préscolaire n'est pas suffisante. On m'a montré le monticule de petites roches prête à être installé dans le parc. Une photo devra m'être envoyée une fois que la surface protectrice aura été ajoutée afin de confirmer que les travaux ont été complétés conformément aux exigences.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	13 juil. 2026	13 juil. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Dans le local des 15 à 24 mois, il y a actuellement trois enfants âgés de 2 ans et un enfant en bas âge. En présence d'un enfant en bas âge dans le groupe, le ratio réglementaire doit être maintenu à une éducatrice pour trois enfants en tout temps.			

Commentaires généraux
Visite non planifiée en avant-midi. - Accès aux parents : Les parents des enfants présents peuvent accéder à la garderie en tout temps. - Mise à jour de l'information concernant les membres du personnel. - L'aire de jeu extérieure est située à moins de 350 mètres de l'établissement et est entretenue de manière à garantir la sécurité des enfants et à éliminer tout risque potentiel. Elle comprend une zone ombragée offrant un minimum de 0,45 m² par enfant, calculé selon la capacité maximale d'accueil de l'aire de jeu. - La surface de jeu est composée de matériaux variés permettant la réalisation de différents types d'activités. L'aire destinée aux enfants en bas âge et aux enfants d'âge préscolaire est entièrement clôturée par une barrière d'au moins 1,22 m de hauteur, munie d'un accès sécurisé. L'espace réservé aux enfants en bas âge est séparé afin d'assurer leur sécurité. Le matériel et l'équipement disponibles sont variés et en quantité suffisante pour l'ensemble des enfants présents. Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite. Observation du lavage des mains et du diner (lasagne).

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 juillet 2026

Date

original signé par
Marie Reine Bélanger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"